



**PRÉFET  
DE L'INDRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du Développement Local  
et de l'Environnement  
Bureau de l'Environnement

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE,  
DES PAYSAGES ET DES SITES (CDNPS)**

Formation « nature »

**Compte-rendu de la réunion du mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 à 14h30**  
**VISIO-CONFERENCE**

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), formation « nature », s'est réunie le 1<sup>er</sup> mars 2022 à 14h30, en visioconférence sous la présidence de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de l'Indre.

La liste des personnes présentes est la suivante :

**Représentants des collectivités territoriales :**

- M. Roland CAILLAUD – Maire de Pouligny-Saint-Pierre, 1 voix
- Mme Danielle DUPRE-SEGOT - Maire du Poinçonnet, 1 voix

**Représentants des services de l'État :**

- M. Sébastien COLAS - Chef de l'unité "gestion des espaces naturels et sites", Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement DREAL, 1 voix
- M. Olivier PROT - Adjoint au Chef Unité Nature (SPREN), DDT, 2 voix
- M. Damien LEROY - Responsable du service de coordination architecture et patrimoine (SCAP), DRAC, 1 voix

**Personnalités qualifiées :**

- Mme Laurence DE GRESSOT - Union régionale de la propriété forestière, 1 voix

**Personnes compétentes en matière de protection de la flore et de la faune sauvages ainsi que des milieux naturels :**

- Mme Valérie GIQUEL-CHANTELOUP - Directrice de la fédération des chasseurs de l'Indre, 1 voix
- M. Michel PREVOST - Délégué départemental de l'Indre du conservatoire naturel de la région Centre, 1 voix
- M. Jean-Pierre BARBAT - Association Indre Nature, 1 voix

**Membres excusés :**

- M. Claude DOUCET - Conseiller départemental du canton de Valençay
- M. Jean-Paul GIRAULT - Chambre d'Agriculture
- M. Jean-Claude THIBAUT - Fédération de l'Indre pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Mme Claire HESLOUIS - CPIE Brenne-Berry

**Assistaient également à cette réunion :**

- M. Albert MILLOT - Directeur de la RNN de Chérine
- Mme Elise TAMIL - Sous-Préfète du Blanc
- Mme Sylvie GUERDER - Chargée de mission Espaces naturels, DREAL
- Mme Isabelle BORGET - Chargée de mission biodiversité (SPREN), Direction Départementale des Territoires DDT

- Mme Garance CHAUNU - UDAP 36 représentant la DRAC, Technicienne
- Mme Aurélie MASSIE - stagiaire DRAC
- Mme Fabienne BASCIO - Chef du Bureau de l'Environnement, Préfecture
- Mme Nadia BOUMELLASSA - Bureau de l'Environnement, Préfecture

**Pouvoir accordé (1 voix) :**

- M. Gérard BLONDEAU - Conseiller départemental du canton du Blanc

Soit un total de 11 voix.

M. le secrétaire général accueille les participants et constate que le quorum est atteint. Il indique que la formation « nature » ne s'était jusqu'alors jamais réunie.

Il remercie l'ensemble des participants et précise qu'il s'agit de la deuxième extension de la réserve et que cette demande a fait l'objet d'une enquête publique.

Mme BASCIO indique que M. Gérard BLONDEAU, Conseiller départemental du canton du Blanc donne pouvoir à M. Roland CAILLAUD, Maire de Pouligny-Saint-Pierre.

**Extension de la Réserve Nationale Naturelle de Chérine (étang des Fougères)**

*Rapporteurs :*

- M. MILLOT Albert (Directeur de la réserve naturelle de Chérine)
- Mme Sylvie GUERDER (UD 36-DREAL Centre-Val de Loire)

M. MILLOT et Mme GUERDER présentent, via un powerpoint, le dossier concernant l'extension de la Réserve Nationale Naturelle de Chérine (étang des Fougères) sur le territoire des communes de Lingé et de Saint-Michel-en-Brenne. Cette présentation est jointe au présent compte-rendu (annexe 1).

Mme GUERDER ajoute en fin de présentation que le projet a été soumis le 25 février 2022 au Comité Départemental des Sites et Itinéraires (CDESI) qui a émis un avis favorable.

A l'issue de la CDNPS de ce jour, il restera à recueillir les avis de la CNPN et du ministère. Le décret devrait être finalisé à l'automne 2022.

En conclusion, l'inspection des installations classées donne un avis favorable pour ce projet.

Monsieur le secrétaire général remercie M. MILLOT et Mme GUERDER pour leur présentation et donne la parole aux membres de la commission.

M. CAILLAUD considère que la surface nouvelle relative à l'extension de la Réserve Naturelle de Chérine est enlevée à l'économie réelle du territoire. Il ajoute qu'il y a une mauvaise gestion des nuisibles sur ce territoire et que les dégâts engendrés par les sangliers sont réglés par les chasseurs.

M. le secrétaire général remercie M. CAILLAUD pour son intervention et précise que le sujet relatif à la régulation des sangliers est complexe mais qu'il entend ses préoccupations légitimes.

M. MILLOT explique le déroulement des actions de décantonement et de destruction des sangliers sur la réserve.

**1/ Entité Chérine, commune de Saint-Michel-en-Brenne :**

Des chasses particulières sont autorisées par arrêté préfectoral. Ce sont des battues avec les Archers de l'ACABB, réalisées selon un rythme mensuel en fonction des besoins. Il y a 4 à 5 battues par an.

**2/ Entité la Touche-Purais, commune de Lingé :**

Des battues administratives sont organisées à la demande des agriculteurs voisins ou du gestionnaire de la Réserve. Ces battues sont réalisées avec les chasseurs voisins et locaux.

Pour la saison de chasse 2020-2021, ce sont 31 sangliers prélevés sur la Réserve naturelle de Chérine. M. MILLOT précise ne pas avoir connaissance des chiffres de 2021-2022.

Il ajoute que la consigne pour les actions menées sur la Réserve est que tous les sangliers soient tirés (mâles, femelles, marcassins).

**Votes :**

**Avis favorable : 9**

**Avis défavorable : 0**

**Abstention : 2**

Le dossier recueille un avis favorable à la majorité de la CDNPS.

Mme BASCIO indique que le projet de décret est approuvé en l'état (annexe 2).

Plus aucune observation n'étant émise, M. le secrétaire général remercie l'ensemble des membres de leur participation et clôt la séance.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général



Stéphane SINAGOGA

